

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022-10-394

27 octobre 2022

Autorisation de signature du projet d'avenant n° 1 au bail relatif aux locaux de France compétences par le Directeur général

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu l'article 3.3.3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences,

Vu l'avis favorable de la Conférence nationale de l'Immobilier Public (CNIP) du 12 octobre 2021,

Vu la décision de labellisation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) du 14 octobre 2021,

Vu la délibération n° 2021-12-163 du 16 décembre 2021 portant autorisation de signature du projet de bail relatif à la nouvelle implantation de France compétences par le Directeur général,

Vu le bail à usage de bureaux conclu par acte sous seing privé le 16 décembre 2021,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 21 au 27 octobre 2022,

Décide

Article 1

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général à signer le projet d'avenant n° 1 au bail relatif aux locaux de France compétences.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fait à Courbevoie

Le 27 octobre 2022



Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration